

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 44
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2026
Réuni le : 29/06/2026
Sous la présidence de : Bruno Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

☒ Oui ☐ Non

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delaigue
Prénom : Bruno
Signé le : 03/07/2026 08:42:19

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 46-1

Annule et remplace l'acte n° 46 - 2025-2026

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/06/2026

Réuni le : 29/06/2026

Sous la présidence de : Bruno Delaigue

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SEGPA : le CA autorise le chef d'établissement à signer un contrat d'accueil individualisé de jeunes de l'ULIS du collège par la SEGPA du collège Marcel Chêne à Pontcharra pour l'année scolaire 2026-2027

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delaigue

Prénom : Bruno

Signé le : 10/07/2026 11:02:24

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 47-1

Annule et remplace l'acte n° 47 - 2025-2026

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/06/2026

Réuni le : 29/06/2026

Sous la présidence de : Bruno Delaigue

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SEGPA : le CA autorise le chef d'établissement à signer un contrat d'accueil individualisé de jeunes de l'ULIS du collège par la SEGPA du collège Marcel Chêne à Pontcharra pour l'année scolaire 2026-2027

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delaigue

Prénom : Bruno

Signé le : 10/07/2026 11:03:04

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 48
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2026
Réuni le : 29/06/2026
Sous la présidence de : Bruno Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DITEP : le CA autorise le chef d'établissement à signer une convention d'accueil individuel d'un élève du collège par le DITEP La Chantourne à La Terrasse

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delaigue
Prénom : Bruno
Signé le : 03/07/2026 08:43:39

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 49
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2026
Réuni le : 29/06/2026
Sous la présidence de : Bruno Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention AS/CLG : le chef d'établissement demande aux membres du CA l'autorisation de signer la convention de mise à disposition à titre gratuit du matériel d'escalade au bénéfice de l'association sportive du collège Icare pour les besoins exclusifs des activités sportives du mercredi après-midi.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delaigue
Prénom : Bruno
Signé le : 03/07/2026 08:43:58

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 50

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/06/2026

Réuni le : 29/06/2026

Sous la présidence de : Bruno Delaigue

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

☒ Assistants d'éducation	☐ Accompagnant des élèves en situation de handicap
☐ Personnels GRETA/Personnels administratifs	☐ Autres
☐ Personnels GRETA/Personnels d'enseignement	

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :4,5 Quotité de travail :100 Mission confiée :Surveillance

Rémunération :Selon indice Origine du financement :EN

Pièce(s) jointe(s)

☐ Oui ☒ Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Approbation du PV du CA du 02/04/2026

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 51
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2026
Réuni le : 29/06/2026
Sous la présidence de : Bruno Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le PV du CA du 02/04/2026

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PV du CA du 02/04/2026 : le conseil d'administration adopte le PV du CA du 02/04/2026

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	2
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delaigue
Prénom : Bruno
Signé le : 03/07/2026 08:44:39

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : VOYAGE D'ÉTUDE EN PROVENCE EN MARS 2027

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 52
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2026
Réuni le : 29/06/2026
Sous la présidence de : Bruno Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le projet de voyage en Provence Romaine en mars 2027.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

VOYAGE D'ÉTUDE EN PROVENCE EN MARS 2027 : présentation du projet de voyage d'étude en Provence Romaine en mars 2027 pour tous les élèves latinistes.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delaigue
Prénom : Bruno
Signé le : 03/07/2026 08:44:57

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : VOYAGE D'ÉTUDE A VENISE EN AVRIL 2027

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 53
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2026
Réuni le : 29/06/2026
Sous la présidence de : Bruno Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le projet de voyage à Venise en avril 2027.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

VOYAGE D'ÉTUDE A VENISE EN AVRIL 2027 : présentation du projet de voyage d'étude à Venise en avril 2027 pour les élèves de LCE Italien 4° et 3°.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delaigue
Prénom : Bruno
Signé le : 03/07/2026 08:45:16

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : BILAN FINANCIER - VOYAGE EN ÉMILIE ROMAGNE

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 54
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2026
Réuni le : 29/06/2026
Sous la présidence de : Bruno Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le bilan financier définitif du voyage d'étude en Émilie Romagne.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

VOYAGE EN ÉMILIE ROMAGNE : présentation du bilan définitif du voyage d'étude en Émilie Romagne du 20 au 24 avril 2026 pour un montant total de 22660,54 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delaigue
Prénom : Bruno
Signé le : 03/07/2026 08:45:34

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 55
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2026
Réuni le : 29/06/2026
Sous la présidence de : Bruno Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

DON FSE COURSE CONTRE LA FAIM : Le chef d'établissement demande aux membres du C.A d'accepter le don de 70,00 € du FSE dans le cadre du financement des collations durant la course contre la faim.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delaigue
Prénom : Bruno
Signé le : 03/07/2026 08:45:52

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 56-1

Annule et remplace l'acte n° 56 - 2025-2026

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/06/2026

Réuni le : 29/06/2026

Sous la présidence de : Bruno Delaigue

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2026

Numéro de la DBM : DBM2600013

Budget d'origine :

Budget primitif : ☒ [X]

Budget annexe : ☐ []

Pièce(s) jointe(s)

☒ [X] Oui ☐ [] Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

adopte le prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 50 000,00 € selon le détail des achats joint.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delaigue

Prénom : Bruno

Signé le : 06/07/2026 11:55:47

ACADEMIE DE GRENOBLE

**ETABLISSEMENT : Collège ICARE
GONCELIN**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2025-2026

Numéro de séance : 6

Date de convocation : 19/06/2026

Présidence de : M. Bruno DELAIGUE

Quorum : 12

Nombre des présents : 16 membres

SOMMAIRE

Décision Page

DES QUESTIONS TRAITEES

**Avis
Vote
Extrait
Motion**

1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Approbation du Procès-Verbal de la séance du
02/04/2026
Demande d'autorisation de recrutement de personnels
de droit public

V

**2. ORGANISATION COMPTABLE ET
FINANCIERE**

V

Acceptation d'un don du FSE pour l'organisation de la
course contre la faim
Demande de prélèvement sur fonds de roulement
(décision budgétaire modificative)
Présentation du bilan financier du voyage d'étude en
Émilie Romagne
Examen du projet de voyage d'étude à Venise pour
avril 2027
Examen du projet de voyage d'étude en Provence
pour mars 2027
Compte-rendu d'exercice des délégations du conseil
d'administration au chef d'établissement
Demande d'autorisation de signature de contrats et
conventions

3. ACTION EDUCATRICE

Information relative à l'évaluation de l'établissement et
présentation du rapport externe de visite
Bilan annuel du dispositif de remplacement de courte
durée, pour information
Présentation du plan annuel organisant les conditions
du remplacement de courte durée pour 2026-2027
Répartition des indemnités pour missions particulières
(IMP) pour 2026-2027, pour avis
Répartition des parts fonctionnelles du Pacte pour
2026-2027

Signatures :

Le Président

Le Secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 19 juin 2026

Séances du 7 au 10 juin 2020									
	Qualité	Titulaires Nom-Prénom	P	A	E	Suppléants Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	DELAIGUE Bruno	P						
	Principal adjoint	GINET Stéphane	P						
	Adjoint-Gestionnaire	JASSIGNEUX Julie	P						
	CPE	LA MANNA Anaïs	P						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	KOHLI Martine GUICHARD Annick				BAUDAIN Philippe MAURIN Stéphane			
	Commune siège	CARELLA Claire	P						
	Communauté de communes (consultatif)	GENESTIER Philippe							
Personnalité qualifiée		En attente							
Total :									
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	LAVIEVILLE Kristell LIAIGRE Fabien ORLIAGUET Laurent AUGER GREVEN Mélanie PREVOST Mickael DAHMOUL Sybille	P P P E E			BIASI Eric CHIODI-BRUN Caroline VIDAL-ROSSET Anne-Laure			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	KEJIKIAN Pascale MANGIONE Nadine	P P						
Total :									
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	BRUNET-MANQUAT Léa COLONEL Laëtitia MOULIN Audrey		A A P		VILLEMAZET Nadine LESCURE Cédric NUCCI Marie-Laure	P		

	BURDIN Elisabeth BRUNEAU Elsa MEYER Valérie	P P	LANGLOIS Christine AMMAOUI Nassera E BOURDIER Romain	P
Elèves	ABIR Lilia CAZES Noémie		CAO Lam Thu DECORTE Lynn	
Total : 16				

RUBRIQUE I. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Ouverture de la séance à 17h30.

Secrétaire de séance : Mme DAHMOUL Sybille

Présents à l'ouverture : 16 membres

Le principal souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

Le quorum fixé à 12 est atteint et la séance est ouverte à 17h30.

En ouverture de séance, M. Delaigue informe les membres que l'ordre du jour est légèrement modifié. Le point relatif à la répartition des parts fonctionnelles du Pacte est reporté à un prochain Conseil d'administration, les dotations n'étant pas encore connues à cette date. Il précise également qu'une question diverse, proposée par les représentants des personnels enseignants, sera examinée en fin de séance.

1.1 Adoption du PV de la séance du 2 avril 2026

Le principal soumet au vote le CR du 2 avril 2026 envoyés aux membres le 26 juin 2026.

Vote : - Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 2

1.2 Demande d'autorisation de recrutement de personnels de droit public

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R. 421-25, Monsieur le Principal demande au conseil d'administration l'autorisation de procéder au recrutement de personnels de droit public (AED).

Vote : - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0

RUBRIQUE II. ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIERE

2.1 Acceptation d'un don du FSE pour l'organisation de la course contre la faim :

Mme JASSIGNEUX présente un don du FSE de 70 € pour financer une partie de la course « Action contre la faim ». Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs : Le collège ICARE accepte le don de 70 € de la part du foyer socio-éducatif.

Vote : - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

2.2 Demande de prélèvement sur fonds de roulement (Décision budgétaire modificative) :

Un prélèvement sur fonds de roulement qui s'élève à 50 000 € est proposé pour abonder les services AP, ALO et SRH. Mme Jassigneux présente le détail des sommes à prélever sur le fonds de roulement. Le Principal demande aux membres du CA d'approuver ce prélèvement de 50 000,00 €.

Le solde du fonds de roulement s'élève dès lors à 85 963,23 €.

Vote : - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

2.3 Présentation du bilan financier du voyage d'étude en Émilie Romagne (avril 2026)

Mme Jassigneux présente le bilan financier définitif du voyage d'étude en Émilie-Romagne. Elle précise qu'une légère modification est intervenue par rapport au budget prévisionnel, un élève n'ayant finalement pas participé au séjour. Cette situation entraîne une diminution du coût global du voyage. Le budget définitif s'établit à **22 660,54 €**, pour une participation des familles de **365 € par élève**.

Aucune remarque n'est formulée.

Vote : - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

2.4 Examen du projet de voyage d'étude à Venise pour avril 2027

Un projet de voyage à **Venise** destiné aux élèves de l'enseignement optionnel de Langues et Cultures Européennes est présenté.

Ce projet s'inscrit dans la continuité du travail pédagogique conduit cette année autour de la Commedia dell'Arte, notamment grâce à l'intervention d'une comédienne au sein de l'établissement.

Il est précisé que le Conseil d'administration est invité à se prononcer uniquement sur **le principe du voyage**, le budget définitif n'étant pas encore stabilisé. À ce stade, le coût estimatif pour les familles est évalué autour de **390 €**, sous réserve des derniers ajustements.

Aucune remarque n'est formulée.

Vote : - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

2.5 Examen du projet de voyage d'étude en Provence pour mars 2027

Le Conseil examine ensuite un projet de voyage de trois jours en Provence destiné aux élèves latinistes des classes de cinquième, quatrième et troisième.

Le séjour permettra notamment la découverte de sites emblématiques de la civilisation romaine tels que le Pont du Gard, Orange ou encore Arles.

Au cours des échanges, un représentant des parents d'élèves regrette qu'aucun projet de voyage ne soit proposé vers l'Espagne.

Un représentant des personnels enseignants souligne que certains élèves pourraient être amenés à participer aux deux voyages présentés au cours de cette séance, ce qui conduit à une réflexion sur l'équité entre les élèves.

En réponse, M. Delaigue rappelle que les voyages scolaires relèvent de projets portés par les équipes pédagogiques et qu'aucune obligation réglementaire n'impose une répartition identique entre les différentes langues enseignées.

Vote : - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

2.6 Demande d'autorisation de signature de contrats et conventions

Le Principal présente plusieurs conventions soumises à l'autorisation du Conseil d'administration.

La première concerne le renouvellement de la convention de mise à disposition, à titre gracieux, du matériel d'escalade appartenant au collège au profit de l'Association Sportive pour l'année scolaire 2026-2027.

Vote : - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le Conseil est également invité à autoriser la signature d'une convention d'accueil individualisé avec le DITEP de La Chantourne. Cette convention permet la mise à disposition ponctuelle d'une salle au sein du collège afin d'assurer l'accompagnement d'un élève dans le cadre de son parcours de soins et de scolarisation.

Vote : - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Enfin, une convention est présentée avec la SEGPA du collège Marcel Chêne de Pontcharra. Elle permettra à un élève du collège Icare de participer à certains ateliers professionnels (restauration ou habitat).

Vote : - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

RUBRIQUE III. ACTION EDUCATIVE

3.1 Information relative à l'évaluation de l'établissement et présentation du rapport externe de visite

M. Delaigue présente le rapport d'évaluation externe réalisé au mois de mars 2026 par trois évaluateurs.

Il rappelle que cette démarche d'évaluation s'inscrit dans le cadre réglementaire national et remercie l'ensemble des personnels qui se sont investis dans sa préparation et son déroulement.

Les évaluateurs ont retenu deux axes prioritaires de travail :

- **Faire de l'accompagnement des élèves fragiles une priorité partagée**, notamment par une meilleure explicitation des attendus, la diversification des modalités d'évaluation, le développement de la conception universelle des apprentissages et la co-construction d'actions favorisant le bien-être scolaire.
- **Rendre plus visibles les composantes de l'établissement afin de renforcer le travail collectif**, en améliorant notamment la lisibilité des parcours des élèves, les liens entre les différents services, ainsi que la valorisation des projets et dispositifs existants.

Le Principal indique que ces conclusions constitueront le point de départ de l'élaboration du futur contrat d'objectifs de l'établissement pour les cinq prochaines années.

Au cours des échanges, M. Liaigre attire l'attention des membres du Conseil sur les observations formulées dans le rapport concernant l'aménagement de la cour de récréation. Il souligne que les recommandations relatives à la végétalisation et à la lutte contre les fortes chaleurs apparaissent particulièrement pertinentes au regard des épisodes caniculaires connus en cette fin d'année scolaire.

Le Conseil prend acte de cette présentation.

3.2 Bilan annuel du dispositif de remplacement de courte durée, pour information

M. Delaigue présente le bilan annuel du protocole de remplacement de courte durée.

Il rappelle que 180 heures de remplacement avaient été prévisionnellement identifiées dans le cadre des parts fonctionnelles du Pacte.

Au cours de l'année scolaire, **92 heures** ont effectivement été assurées sur un total de **1 281 heures d'absence** entrant dans le champ du dispositif.

M. Orliaguet observe que, si les résultats constatés au collège sont similaires à ceux relevés dans l'ensemble de l'académie, cela peut conduire à s'interroger sur le fonctionnement global du dispositif.

En réponse, M. Delaigue rappelle que le recours au Pacte dépend de nombreux facteurs (nature des absences, disponibilité des personnels volontaires, organisation des emplois du temps...) et qu'il demeure encore difficile, après seulement trois années d'existence, d'en mesurer pleinement l'efficacité.

Le Conseil prend acte de ce bilan.

3.3 Présentation du plan annuel organisant les conditions du remplacement de courte durée pour 2026-2027

Le Principal présente ensuite le protocole retenu pour l'année scolaire 2026-2027. Il précise que les modalités mises en œuvre cette année sont reconduites :

- délai de prévenance de deux jours lorsque cela est possible ;
- remplacement prioritairement assuré par un enseignant de la discipline ;
- recours éventuel à la vie scolaire en l'absence de volontaire ;
- point d'étape en milieu d'année puis bilan annuel.

Le Conseil pédagogique a émis un avis favorable sur cette reconduction.

Le Conseil prend acte de cette présentation.

3.4 Répartition des indemnités pour missions particulières (IMP) pour 2026-2027, pour avis*

M. Delaigue présente la proposition de répartition des **7,75 IMP** attribuées à l'établissement pour la rentrée 2026.

Il rappelle que certaines missions, telles que la coordination EPS ou la coordination Technologie, répondent à des obligations de fonctionnement de l'établissement.

Le Conseil émet un **avis favorable** à cette proposition.

3.5 Information relative aux effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre 2026

M. Delaigue présente les effectifs consolidés pour la rentrée 2026.

Il rappelle que l'établissement accueillera désormais **563 élèves répartis dans 20 divisions**, après la décision prise par la Direction académique de créer une sixième division de troisième.

Le Principal explique que cette évolution était devenue prévisible au regard de l'augmentation des effectifs, notamment en lien avec la fermeture de l'établissement du Bréda.

Après plusieurs échanges avec les services académiques, la répartition définitive retenue est de 11,5 heures-postes et 14,5 heures supplémentaires.

Cette évolution conduit néanmoins à plusieurs ajustements :

- suppression des groupes de besoins en français et en mathématiques en classe de cinquième ;
- suppression de l'accompagnement personnalisé en anglais en troisième ;
- modification des heures d'accompagnement personnalisé en mathématiques en cinquième ;
- maintien du financement de plusieurs dispositifs pédagogiques, notamment les mini-entreprises, les classes "3 étoiles" et différents projets.

Le Principal précise qu'il ne s'agit pas d'un nouveau vote, mais d'une information relative aux ajustements rendus nécessaires par les décisions académiques.

Il indique également que les groupes à effectifs réduits de sixième seront maintenus en début d'année mais ne seront mis en place qu'à partir de la sixième semaine, afin de permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'un temps d'observation suffisant pour identifier les besoins des élèves.

Le Conseil prend acte de cette présentation.

3.6 Modification du règlement intérieur

Le Principal présente les principales modifications proposées au règlement intérieur.

Celles-ci visent principalement à mettre le document en conformité avec les évolutions réglementaires et les pratiques actuelles de l'établissement.

Parmi les principales modifications figurent notamment :

- l'adaptation des modalités relatives au service de restauration, notamment concernant le paiement préalable des repas ;
- la suppression du remplacement payant du carnet de correspondance, les informations étant désormais accessibles via les outils numériques de suivi ;
- plusieurs précisions concernant les déplacements des élèves, notamment vers les installations sportives ;
- l'actualisation de différentes dispositions relatives à la vie scolaire, à l'hygiène et au respect des locaux.

Au cours des échanges, M. Liaigre s'interroge sur les modalités d'application de l'interdiction relative aux chewing-gums, estimant que leur usage est très répandu et que leur contrôle pourrait devenir chronophage.

Mme La Mana indique que cette mesure répond avant tout à un objectif de propreté et de préservation de la cour de récréation et qu'une évolution progressive des comportements est recherchée.

Madame Bruneau, remarque que la formulation d'un article semble ne viser que les élèves et les personnels. Afin d'inclure explicitement les familles, M. Delaigue propose de remplacer cette expression par la mention « **membres de la communauté éducative** ».

Cette modification est acceptée par le Conseil.

Vote : - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le règlement intérieur modifié est adopté à l'unanimité.

RUBRIQUE IV. QUESTIONS DIVERSES

À la demande des représentants des personnels enseignants, un bilan est présenté concernant la mise en œuvre des groupes de besoins en mathématiques.

Les enseignants de mathématiques soulignent que les groupes à effectifs réduits mis en place en classe de sixième ont permis un accompagnement plus individualisé des élèves. La possibilité de faire évoluer les élèves d'un groupe à l'autre tout au long de l'année est considérée comme un point particulièrement positif.

Il est proposé de renforcer encore ce dispositif en l'accompagnant, pour les élèves concernés, d'un contrat ou d'un PPRE afin de rendre plus explicites les objectifs poursuivis.

En classe de cinquième, les échanges réguliers avec les familles ont également permis un suivi de qualité. Les enseignants estiment que le dispositif a été très bénéfique pour une partie importante des élèves, tout en constatant que certains d'entre eux ont progressé plus modestement, résultat de moins d'engagement de la part de ces élèves ainsi que des parents pour le suivi.

En quatrième, les enseignants mettent en avant l'efficacité des évaluations régulières et des temps de remédiation, qui ont permis aux élèves d'améliorer progressivement leurs résultats.

Les représentants des personnels regrettent que les ajustements de moyens prévus pour la rentrée ne permettent plus de reconduire ces dispositifs dans les mêmes conditions.

M. Delaigue prend acte de ce bilan et souligne la qualité du travail conduit par les équipes pédagogiques au cours de cette expérimentation.

Aucune autre question n'étant soulevée, le Président remercie les membres du Conseil d'administration pour leur participation et clôt la séance.

Fin de séance à 18h40